

**CONCOURS INTERNATIONAL D'URBANISME
QUARTIERS NOUVEAUX**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

1 Le contexte du concours Quartiers Nouveaux.....	2
2 L'organisateur du concours.....	2
3 La philosophie du concours.....	2
4 Le calendrier	3
5 Les livrables attendus	4
5.1 Livrables attendus en 1 ^{ère} phase de sélection (juin au 31 août 2016).....	4
5.2 Livrables attendus en 2 ^{ème} phase de sélection (septembre 2016)	5
5.3 Format des livrables.....	6
5.3.1 La capsule vidéo	6
5.3.2 Le poster de présentation A0	6
5.3.3 Les planches A3	9

1 | LE CONTEXTE DU CONCOURS QUARTIERS NOUVEAUX

Le concours *Quartiers Nouveaux* s'inscrit dans une démarche initiée par le Gouvernement wallon. Cette démarche consiste à s'interroger sur la possibilité de construire des quartiers d'envergure innovants et exemplaires en Wallonie, en vue de répondre à deux enjeux principaux qui sont (1) répondre aux défis démographiques dont la question liée aux besoins en logements pour les décennies à venir et (2) renouveler la manière de concevoir un quartier, en l'adaptant aux besoins et enjeux actuels, comme l'environnement, l'économie d'énergie, le vivre ensemble, etc.

Dès lors, plusieurs initiatives parallèles ont été entreprises depuis 2014.

Entre 2014 et 2015, le Gouvernement wallon a demandé à la Conférence Permanente de Développement Territorial d'objectiver les besoins en logement, à court, moyen et long termes ; d'évaluer les enjeux que sous-tend la mise en œuvre de ce type d'opération ; d'identifier et caractériser les grandes réserves foncières encore disponibles en Wallonie et pouvant accueillir ce type de projet.

En 2015, le Gouvernement wallon a également développé un Référentiel « Quartiers Nouveaux ». Ce document dresse l'ensemble des objectifs que doit atteindre un projet de quartier nouveau. Il s'agit de mettre en place un label « Quartiers Nouveaux » qui reflète des modes de conception du projet à la fois innovants et exemplaires.

Plus récemment, le 17 novembre 2015, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à destination des communes afin de stimuler la création de Quartiers Nouveaux en Wallonie.

L'appel à projet des étudiants constitue un des axes de la démarche. En faisant appel à de jeunes talents, le Gouvernement wallon entend stimuler le débat en lui insufflant une dimension créative qui s'affranchit des contraintes et modes de conception traditionnels. L'objectif n'est pas de créer des utopies qui ne seraient pas réalisables techniquement ou financièrement mais de tester de nouvelles manières de fabriquer le territoire.

2 | L'ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le concours Quartiers Nouveaux est organisé par le Centre de Recherches et d'Études en Aménagement du territoire (CREAT) de l'UCL à l'initiative du Ministre wallon de l'Aménagement du territoire. Ce centre de recherche est spécialisé dans le domaine de l'urbanisme et du développement territorial.

Il est également membre de la Conférence Permanente de Développement Territorial et a dans ce cadre participé à la recherche Quartiers Nouveaux initiée en 2014-2015.

3 | LA PHILOSOPHIE DU CONCOURS - PRIX

Le concours d'urbanisme « Quartiers Nouveaux » se veut être un support de débat sur les nouvelles manières de fabriquer le territoire en prenant en compte les enjeux actuels.

Il s'inscrit dans une réflexion qui se veut globale et transversale. Ce concours s'intéresse en effet non seulement à la dimension urbanistique du projet, mais aussi à la manière dont ce projet s'inscrit dans son territoire.

Au-delà de l'exercice de conception urbanistique, il s'agit donc de s'interroger sur la manière dont le projet prend en compte ou répond aux enjeux du territoire dans lequel il s'inscrit ; et ce à la fois à travers les différentes échelles du contexte (local, communal, supra communal et régional), à la fois à travers les différentes thématiques à prendre en compte dans ce type de projet (mobilité, environnement, espaces publics, paysage, architecture, socio-démographie, etc.).

Le concours se caractérise également par une liberté au niveau du choix des sites d'étude, puisque les participants auront la possibilité de choisir leurs périmètres d'intervention, parmi un catalogue de 398 sites d'études issus de la recherche CPDT 2014-15 « Analyse prospective relative à la localisation de nouveaux quartiers, qui constituent une réponse au défi démographique ». La raison de ce type d'approche est d'enrichir le débat en interrogeant la fabrique du territoire selon plusieurs types de problématiques et contextes territoriaux existant en Wallonie. À cette même fin, le concours prévoit de décerner des prix thématiques, qui récompenseront certains aspects du projet.

Au-delà du « grand prix » du jury, le concours prévoit 4 prix thématiques qui récompenseront les projets axés sur les thématiques « Territoire et ressources naturelles », « Accessibilité et mobilité des personnes et des biens », « Cadre de vie et mixité sociale » ou « Développement local ».

Le concours comporte deux phases de sélection. La première phase vise à sélectionner un maximum de 15 équipes candidates qui pourront participer à la seconde phase visant à développer un projet de Quartier Nouveau.

Les critères d'évaluation des projets en première et seconde phases de sélection sont repris à l'article 5 du règlement.

4 | LE CALENDRIER

L'inscription doit être renvoyée en remplissant le formulaire d'inscription avant le 31 juillet 2016 minuit. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site www.ciu2016quartiersnouveaux.be

Le concours Quartiers Nouveaux s'organise ensuite en deux phases. La première phase se déroule durant la période de juin au 31 août 2016. Les livrables sont à renvoyer pour le 31 août 2016 au plus tard, selon les modalités prévues dans ce cahier des charges (voir ci-après).

La seconde phase prévoit une semaine de charrette urbanistique durant laquelle les équipes retenues seront invitées du 26 au 30 septembre 2016 à Namur durant 5 jours afin de finaliser leur projet sur le site retenu.

5 | LES LIVRABLES ATTENDUS

Le concours d'urbanisme pour étudiants et jeunes diplômés s'organise en deux étapes. La première étape vise à sélectionner les équipes participantes à la seconde étape du concours. La seconde étape débouchera sur la désignation des équipes lauréates du concours.

5.1 | LIVRABLES ATTENDUS EN 1^{ÈRE} PHASE DE SÉLECTION (JUIN À AOÛT 2016)

Les équipes participant au concours choisissent **trois** sites parmi l'atlas des quartiers nouveaux réalisé par la CPDT (http://www.ciu2016quartiersnouveaux.be/Atlas_NQ.html). Le choix des sites d'études fait partie intégrante du processus de sélection : la pertinence de ces choix et la manière dont les étudiants les justifient constituent des critères d'évaluation à part entière.

Les sites choisis doivent donc justifier d'un intérêt en termes d'aménagement du territoire (recomposition territoriale, développement rural, etc.) et l'élaboration de cette justification s'appuie à la fois sur des données objectives, issues d'analyses statistiques, cartographiques et de rapports scientifiques, et à la fois à partir de données sensibles provenant de l'observation sur le terrain.

Après avoir dressé l'état des lieux et les enjeux du site par rapport à son contexte local, communal et supra-communal, régional, les équipes élaborent un schéma conceptuel qui a pour objet de définir en lien avec les enjeux identifiés, la programmation du projet et les principes généraux d'aménagement du site.

L'ensemble de ce travail sera compilé au sein d'une vidéo qui durera au maximum 12 minutes (4 minutes maximum pour chaque site proposé successivement, en ce compris la présentation de l'équipe). Le tout reprendra : (1) une brève présentation de l'équipe de travail (2) une présentation du site et de ses enjeux par rapport au contexte local, communal, supra-communal, (3) l'intérêt du développement de ce site en termes d'aménagement du territoire, (4) les intentions des candidats quant à la programmation et les concepts généraux d'aménagement pour le site.

La vidéo contiendra un ensemble d'informations (séquences filmées, photographies, illustrations animées, schémas, cartes illustrées, bandes sonores, etc.) qui permettront d'argumenter le choix du site et justifier, en lien avec les enjeux identifiés, les intentions d'aménagement et la programmation du projet.

Les documents sont transmis sur support numérique (clé USB) et par voie postale sous pli recommandé jusqu'au 31 août 2016, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Centre de Recherche et d'Etude pour l'Action Territoriale – UCL
1, place du Levant
1348 Louvain la Neuve (Belgique)

Concours d'Urbanisme Quartiers Nouveaux

Après dépouillement des projets soumis, le comité de sélection désigne les équipes nominées, invitées à participer à la seconde partie du concours, pour développer leur projet sur l'une des trois propositions qu'elles ont faites.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la Région souhaite avoir une certaine représentativité des différents contextes géographiques et territoriaux qui la caractérisent.

5.2 | LIVRABLES ATTENDUS EN 2^{ÈRE} PHASE DE SÉLECTION (SEPTEMBRE 2016)

Durant cette seconde phase de sélection, une charrette urbanistique sera organisée sur une durée de cinq jours, à l'issue de laquelle seront désignées les équipes lauréates. Les conditions d'accueil des équipes dans le cadre de cette charrette urbanistique sont décrites dans le règlement du concours.

Cette charrette urbanistique aura pour objet - pour chacune des équipes retenues en première phase de sélection - de préciser les intentions d'aménagement pour l'un des sites qu'elles auront choisis. Chaque équipe sera avertie lors du séminaire de lancement de la charrette urbanistique, du site pour lequel elle a été retenue par le jury de sélection.

Pour cette phase de sélection, **quatre livrables** seront demandés.

1. La vidéo présentée en première session du concours, mise à jour en fonction du travail réalisé durant la charrette urbanistique. Concrètement, elle reprend le contenu présenté en première session de concours auquel sont ajoutées des précisions quant aux intentions d'aménagement et la présentation du projet d'aménagement en tant que tel. Cette vidéo dure au maximum 6 minutes.

2. Un poster A0, au format portrait, destiné à être exposé. Il reprend de manière synthétique :

- la localisation du site dans son contexte local, communal, supra-communal et régional ;
- les enjeux d'aménagement ;
- le schéma conceptuel et la programmation du projet ainsi que tous schémas ou illustrations jugés utiles à la compréhension des intentions du projet ;
- un master plan d'aménagement accompagné de vues d'ambiance et/ou de références d'aménagements existants dont les **sources sont clairement indiquées et les images libres de droit (ou disposant d'un accord pour sa diffusion)**.

3. Quatre planches A3, au format paysage destinées à la publication. Ces planches reprendront de manière graphique et littérale les informations décrites ci-dessous.

Planche 1 - Introduction visant à présenter de manière synthétique l'équipe de travail, les membres composant cette équipe ainsi que le terrain choisi. Cette première page reprendra également l'illustration la plus représentative du projet, une cartographie du site dans son contexte local, accompagnées des vues d'ambiance les plus significatives et de la localisation de ces prises de vue sur la cartographie à l'échelle locale ;

Planche 2 – Cartographie du site dans son contexte communal. Description des enjeux d'aménagement du site par rapport à ce contexte ;

Planche 3 – Formulation des intentions d'aménagement, mises en relation avec les enjeux définis sur la planche 2 et illustrées par un schéma conceptuel et de tous autres éléments jugés utiles à la compréhension de ce concept d'aménagement ;

Planche 4 – Présentation du master plan illustré de vues d'ambiance et/ou de références d'aménagement existants dont les **sources sont clairement indiquées et les images libres de droit (ou disposant d'un accord pour sa diffusion)**.

4. Une note de 2 pages maximum, détaillant, du point de vue de l'équipe participante, la manière dont le projet répond aux critères d'évaluation repris à l'article 5 du règlement du concours. Cette note est destinée au comité de désignation du jury, pour un usage interne et ne nécessite pas de mise en forme particulière.

5.3 | FORMAT DES LIVRABLES

5.3.1 | La capsule vidéo

La vidéo est enregistrée sous format AVI en Haute définition (720p) sur CD ou DVD.

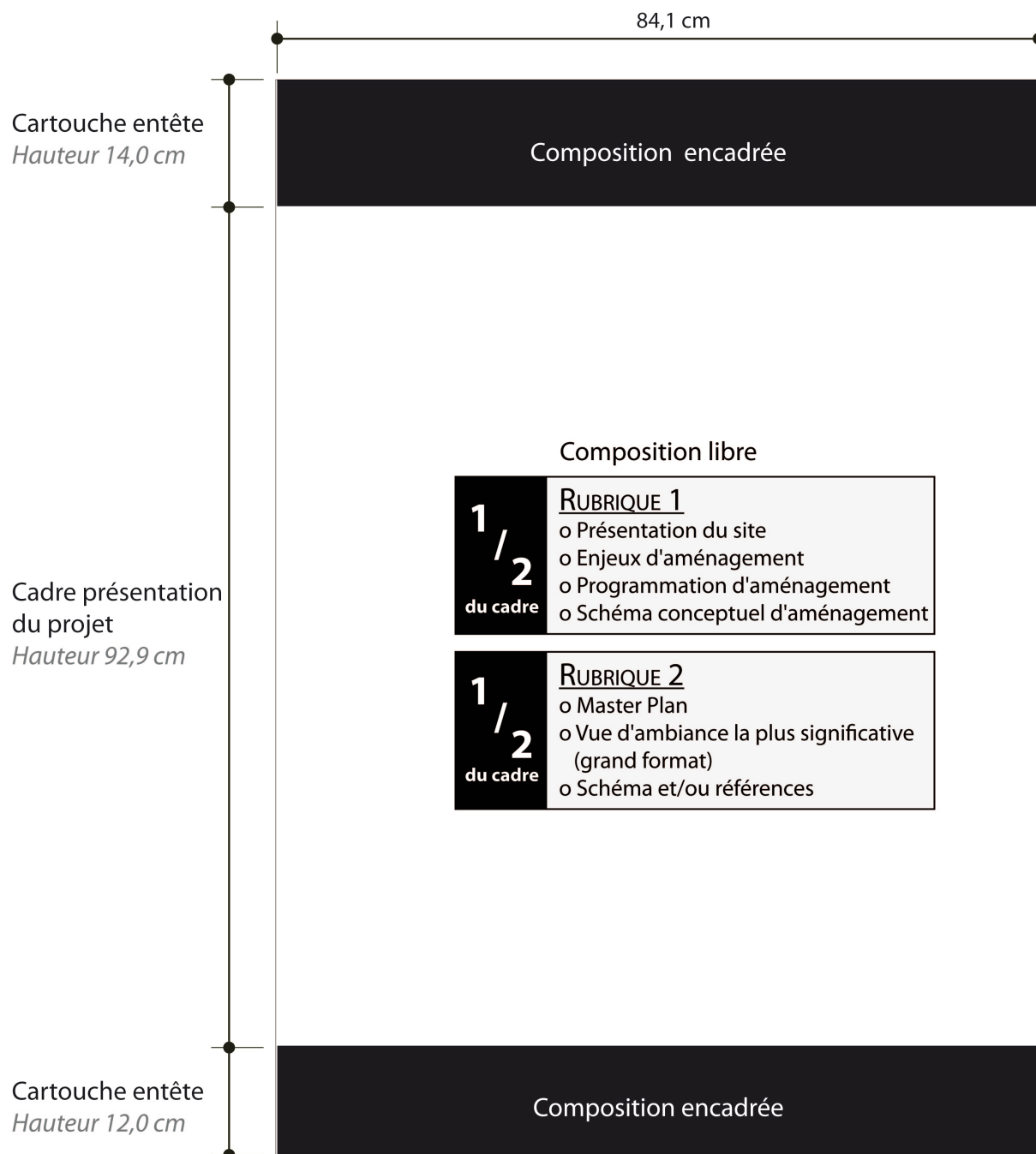
5.3.2 | Le poster de présentation A0

Le poster de présentation sera imprimé sur un format A0 (841x1189 mm) en orientation portrait, à la résolution de 300 dpi.

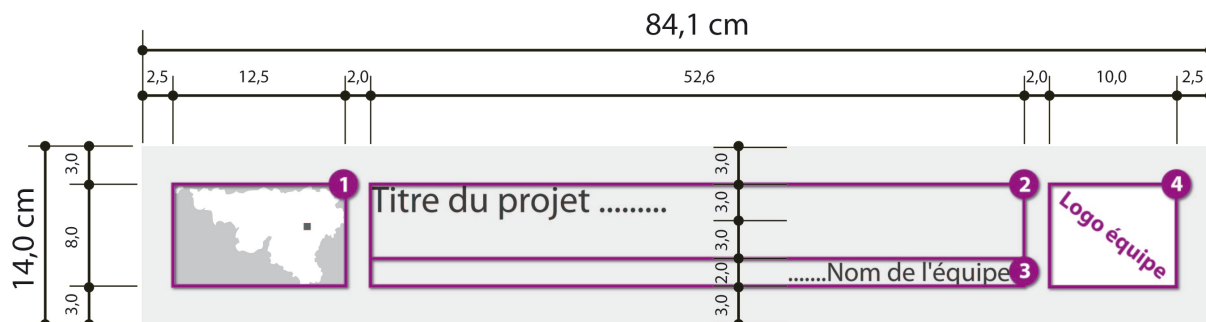
- **La composition des entêtes et pieds de pages est encadrée.**
- **La composition du cadre de présentation du projet est laissée libre.** Cependant le contenu du cadre se répartit en deux rubriques : la première s'intéresse à la présentation du site, de ses enjeux par rapport au contexte local et supra-local ainsi qu'à la programmation et aux grandes intentions du projet ; la seconde est liée au travail de composition urbanistique, architecturale et paysagère. **Il est demandé que ces deux rubriques occupent une place équivalente dans la présentation.**

On attire l'attention des participants sur le soin à apporter au contenu graphique et littéral de ces deux rubriques, dans la mesure où les posters seront exposés et ne feront pas l'objet d'une défense orale dans le cadre de l'exposition. La justification du choix du site et le fil conducteur ayant amené aux composantes du projet doivent donc pouvoir être compris sur base de ce seul support.

Organisation générale du poster



Cartouche d'entête



Le cartouche d'entête a une hauteur de 14 cm et s'étend sur la largeur du poster. Le choix des teintes est laissé libre. Il est cependant nécessaire de reprendre et positionner rigoureusement les éléments suivants.

1 La localisation du projet

Il s'agit de positionner le projet sur la carte de la région wallonne.

- Le contour de la région sera fourni aux participants.
- Les candidats indiqueront la localisation de leur site sur la carte régionale grâce à un marqueur carré (dimensions 5mmx5mm).

2 Le titre du projet

Le titre du projet constitue une accroche qui résume le projet des candidats.

- Le titre doit tenir en deux lignes maximum.
- Le choix de la police est laissé libre aux participants, cependant les caractères doivent s'inscrire dans une ligne de 3 cm de hauteur.
- La première ligne du titre est alignée à gauche.



3 Le nom de l'équipe

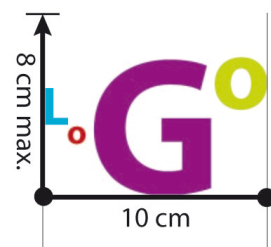
Il s'agit du nom que s'est choisie l'équipe candidate dans le cadre de ce concours.

- Le choix de police est laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans une ligne de 2 cm de hauteur.
- Le texte est aligné à droite.

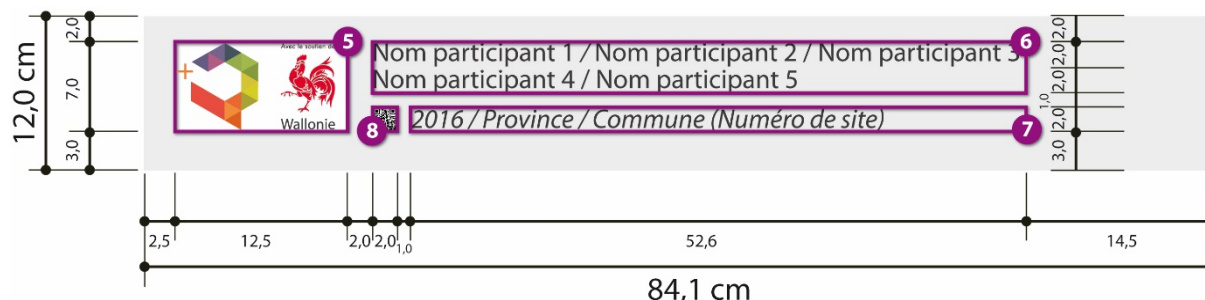
4 Le logo de l'équipe

Ce logo est réalisé par les participants. Il représente l'équipe candidate ou le projet dans le cadre de ce concours.

- Sa largeur est de 10 cm.
- Sa hauteur est limitée à 8 cm maximum.
- Le type d'alignement vertical est laissé libre, pour autant que le logo reste positionné à l'intérieur du cadre n°4.



Cartouche de pied de page



Le cartouche de pied de page a une hauteur de 12 cm et s'étend sur la largeur du poster. Le choix des teintes est laissé libre. Il est cependant nécessaire de reprendre et positionner rigoureusement les éléments suivants.

5 Le logo du concours et de la Wallonie

- Les logos seront fournis aux participants sur fond transparent.
- Il est cependant demandé d'utiliser un fond clair pour permettre une bonne lisibilité de ces logos.

6 Les noms des membres de l'équipe

- Les prénoms et noms des membres de l'équipe sont séparés par le symbole « / ».
- Ils sont indiqués successivement selon l'ordre alphabétique dans lequel sont rangés les noms de familles.
- Le choix de police est laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans une ligne de 2 cm de hauteur.
- Le texte est aligné à gauche

7 Le code du projet

Le code du projet reprend la nomenclature suivante :

2016 / Province / Commune (Numéro de site) Ex : 2016 / Luxembourg / Arlon (n°650)

- Le choix de police est laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans une ligne de 2 cm de hauteur.
- Le texte est aligné à gauche

8 Le code QR

Un code QR sera transmis à chaque participant lors du concours (2cmx2cm). Ce code constituera un lien vers la vidéo élaborée par les participants. Cette dernière sera stockée sur le site internet du concours afin d'être visualisable sur smartphones, tablettes et ordinateurs.

5.3.3 | Les planches A3

Des planches au format A3 (297x420 mm), horizontal, seront également demandées, avec une définition d'image de 300 dpi. Elles serviront de base à une publication. Les documents sont remis sur support numérique dans une version imprimable au format pdf.

La première planche fait l'objet d'une composition encadrée qu'il faut scrupuleusement respecter.

La composition des autres planches n'est encadrée qu'en ce qui concerne les largeurs de marges et la composition des têtes et pieds de page.

Première planche

The diagram illustrates the layout of the competition entry form, which is 42.0 cm wide and 29.4 cm high. The layout is divided into several sections, each with a numbered label:

- 1 La localisation du projet**: A map of the Wallonia region with a 5mm x 5mm square marker for site location. Dimensions: 2.5 cm wide, 4.5 cm high.
- 2 Le titre du projet**: A text box for the project title. Dimensions: 2.0 cm wide, 4.5 cm high.
- 3 Nom de l'équipe**: A text box for the team name. Dimensions: 2.0 cm wide, 4.5 cm high.
- 4 Logo équipe**: A box for the team logo. Dimensions: 2.0 cm wide, 4.5 cm high.
- 5**: A box for participant names and disciplines. Dimensions: 2.0 cm wide, 4.5 cm high.
- 6**: A box for a significant project view. Dimensions: 2.0 cm wide, 4.5 cm high.
- 7**: A large box for an aerial view of the project, photos, and site presentation text. Dimensions: 13.3 cm wide, 13.3 cm high.
- 8**: A box for the Wallonia logo. Dimensions: 2.5 cm wide, 4.5 cm high.

Dimensions and spacing (from left to right): 2.5, 4.5, 0.4, 9.6, 0.4, 3.2, 0.8, 4.8, 2.5. Total width: 42.0 cm.

Dimensions and spacing (from top to bottom): 2.5, 4.5, 0.4, 9.6, 0.4, 3.2, 0.8, 4.8, 2.5. Total height: 29.4 cm.

Il s'agit de positionner le projet sur la carte de la région wallonne.

- Le contour de la région sera fourni aux participants.
- Les candidats indiqueront la localisation de leur site sur la carte régionale grâce à un marqueur carré (dimensions 5mmx5mm).

2 Le titre du projet

Le titre du projet constitue une accroche qui résume le projet des candidats.

- Le titre doit tenir en deux lignes maximum.
- Le choix de la police est laissé libre aux participants, cependant les caractères doivent s'inscrire dans une ligne de 0,6 cm de hauteur.
- La première ligne du titre est alignée à gauche.



3 Les noms des membres de l'équipe

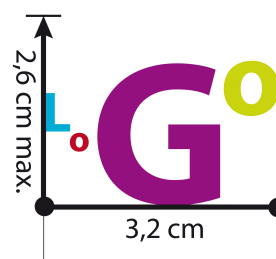
Il s'agit du nom que s'est choisie l'équipe candidate dans le cadre de ce concours.

- Le choix de police est laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans une ligne de 0,5 cm de hauteur.
- Le texte est aligné à droite.

4 Le logo de l'équipe

Ce logo est réalisé par les participants. Il représente l'équipe candidate ou le projet dans le cadre de ce concours.

- Sa largeur est de 3,2 cm.
- Sa hauteur est limitée à 2,6 cm maximum
- Le type d'alignement vertical est laissé libre, pour autant que le logo reste positionné à l'intérieur du cadre n°4.



5 Le nom des participants

- Ce cadre reprend les prénoms, noms et disciplines de formation des participants sous la nomenclature **Prénom Nom – Discipline de formation** (exemple : Jean Dupont – Paysagiste Urbaniste)
- On effectue un retour à la ligne après chaque participant
- Le texte est aligné en bas à droite du cadre
- Le choix de police est laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans une ligne de 0,5 cm de hauteur, soit une hauteur globale de 2,5 cm maximum.

6 La vue la plus significative du projet

- L'image a une dimension de 9,0cmx18,1cm
- Cette illustration constitue une vue d'ambiance du projet imaginé
- Pour cette illustration, les participants choisissent la vue la plus significative du projet, il s'agit ici de créer une accroche visuelle au projet.
- Le mode d'expression est laissé libre aux candidats (infographie, croquis, ...)

7 Présentation du projet

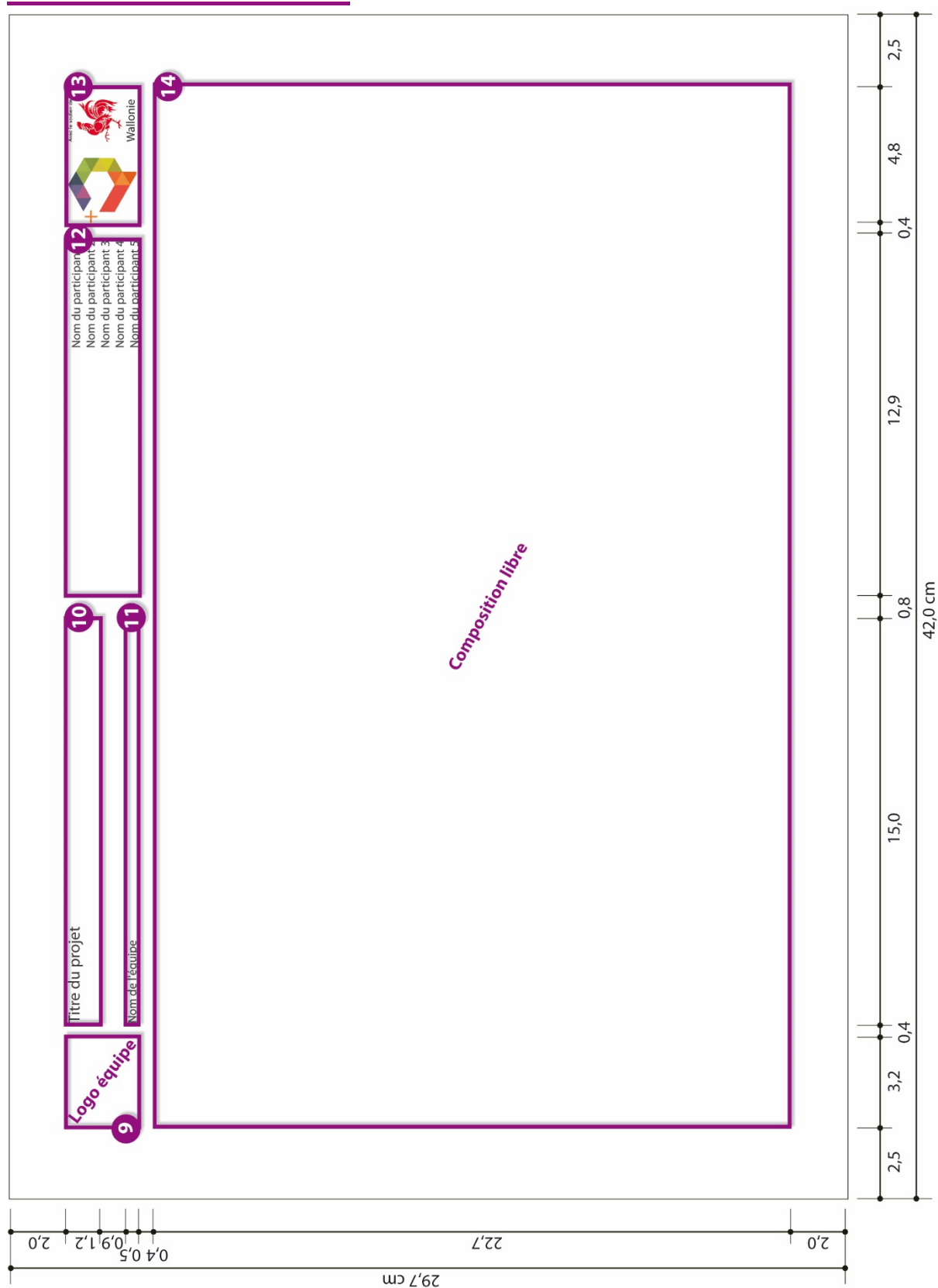
La composition de ce cadre est laissée libre. Toutefois, cette zone comprend :

- Une vue aérienne du site ;
- Des photos du site (ces photos sont numérotées et leur prise de vue ainsi que leur numéro sont indiqués sur la vue aérienne) ;
- Un texte de présentation (environ 1200 caractères) expliquant la localisation du site dans son contexte local, communal et supra-communal, ainsi que ses principales caractéristiques. Le choix de police et laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans des lignes de 0,5 cm de hauteur.

8 Le logo du concours et de la région wallonne

- Les logos seront fournis aux participants sur fond transparent.
- Il est cependant demandé d'utiliser un fond clair pour permettre une bonne lisibilité de ces logos.

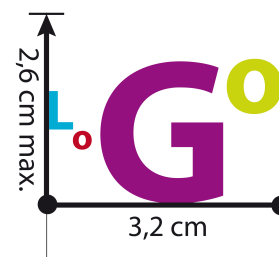
Autres planches



9 Le logo de l'équipe

Ce logo est réalisé par les participants. Il représente l'équipe candidate ou le projet dans le cadre de ce concours.

- Sa largeur est de 3,2 cm.
- Sa hauteur est limitée à 2,6 cm maximum
- Le type d'alignement vertical est laissé libre, pour autant que le logo reste positionné à l'intérieur du cadre n°9.



10 Le titre du projet

Le titre du projet constitue une accroche qui résume le projet des candidats.

- Le titre doit tenir en deux lignes maximum.
- Le choix de la police est laissé libre aux participants, cependant les caractères doivent s'inscrire dans une ligne de 0,6 cm de hauteur.
- La première ligne du titre est alignée à gauche.



11 Le nom de l'équipe

Il s'agit du nom que s'est choisie l'équipe candidate dans le cadre de ce concours.

- Le choix de police est laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans une ligne de 0,5 cm de hauteur.
- Le texte est aligné à droite.

12 Les noms des membres de l'équipe

- Ce cadre reprend les prénoms, noms et disciplines de formation des membres de l'équipe sous la nomenclature **Prénom Nom - Discipline de formation** (exemple : Jean Dupont - Paysagiste Urbaniste)
- On effectue un retour à la ligne après chaque participant
- Le texte est aligné en bas à droite du cadre
- Le choix de police est laissé libre, mais les caractères s'inscrivent dans une ligne de 0,5 cm de hauteur, soit une hauteur globale de 2,5 cm maximum.

13 Le logo du concours et de la région wallonne

- Les logos seront fournis aux participants sur fond transparent.
- Il est cependant demandé d'utiliser un fond clair pour permettre une bonne lisibilité de ces logos.

14 Une zone de composition libre

Cette zone s'étend sur un cadre de 37x22,7 cm. Sa composition est laissée libre aux participants afin d'intégrer l'ensemble des éléments demandés.